



02.99.71.26.04

FORMATION DU PERMIS A2 VERS A

FORFAIT A PARTIR DE 190 €*

7 H DE FORMATION

(MINIMUM OBLIGATOIRE)

FORFAIT COMPRENANT

- DE LA THEORIE (ADAPTATION INÉRENTE AU CHANGEMENT DE PUISSANCE)
- DE LA PRATIQUE SUR PISTE PRIVEE (MANIABILITE SUR PISTE)
- DE LA PRATIQUE EN CIRCULATION (SUR VOIES OUVERTES)

REGLEMENT

Il vous sera demandé un chèque de la globalité de la formation lors de l'inscription. Celui-ci sera encaissé uniquement le premier jour de la formation.

Pour toute annulation (moins de 48h avant la formation) sans motif réel et sérieux, le chèque serait alors encaissé.

Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC – Documentation disponible en agence sur simple demande.

SARL ECPR – REDON – ALLAIRE – MALANSAC - PEILLAC- 02.99.71.26.04 – contact@ecpr.bzh -
AGREMENTS : E1903500150 – E1005606810 – E1005606820 – E1305600040

*Les tarifs sont valables jusqu'au 31/12/2021

DOCUMENTS A FOURNIR :

- 1 PHOTO D'IDENTITE **NUMERIQUE** CONFORME AU FORMAT PASSEPORT (**sans lunettes, sans sourire et oreilles bien dégagées**)
- 1 PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE
- ASSR2 SI MOINS DE 21 ANS
- JAPD SI -25 ANS
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE
 1. Pièce d'identité de la personne qui l'héberge
 2. Lettre signée et datée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois.
 3. Justificatif de domicile de la personne l'hébergeant
EX : Facture EDF, portable (**- de 3mois**)
OU
Quittance d'impôts de l'année en cours

TARIF DEGRESSIF

SI 1 PERSONNE FORMEE	290 €
SI 2 PERSONNES FORMEES	230 €
SI 3 PERSONNES FORMEES	190 €